



PASSEPORT NUMÉRIQUE DES PRODUITS

Renforcé par les
standards GS1



TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR



L'Union européenne s'est fermement engagée à devenir la première région à atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050. À cette fin, elle a élaboré le pacte vert (Green Deal) et plusieurs autres textes législatifs, dont une nouvelle proposition de règlement sur l'écoconception pour des produits durables (ESPR). Le passeport numérique des produits (DPP) est le principal dispositif de cette politique.

Le DPP, de par sa capacité à rassembler toutes les informations pertinentes tout au long du cycle de vie des produits, joue également un rôle essentiel dans l'économie circulaire. Celle-ci prône un changement de paradigme et propose une transformation du modèle actuel « take-make-waste », en mettant l'accent sur le recyclage et la réutilisation des produits et des composants sur une période aussi longue que possible.

Bien que la législation sur l'ESPR et le DPP soit toujours en cours de rédaction, nous savons déjà, à ce stade, qu'elle sera appliquée à tous les produits et composants issus de la plupart des secteurs d'activité (à l'exception des produits alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments et des véhicules à moteur, étant donné les exigences déjà fixées dans la législation relative aux certificats de conformité). Elle aura des conséquences pour tous les opérateurs économiques qui participeront à la production et à la commercialisation de produits au sein de l'Union européenne.

Elle créera un nouvel ensemble de droits et d'obligations que devront respecter les acheteurs et les

vendeurs, tout en simplifiant les processus et, au bout du compte, en améliorant l'expérience des consommateurs.

La mise en œuvre d'un tel mécanisme requiert un certain niveau d'investissement de la part des entreprises. Heureusement, le système de standards GS1 est là pour faciliter cette transition.

GS1 a déjà fait un bout de chemin par ses connaissances acquises au cours de nombreuses années d'expérience et sa présence sur le terrain, ainsi que ses équipes pluridisciplinaires qui étudient actuellement la manière la plus efficace de mettre en œuvre le DPP.

LE PASSEPORT NUMÉRIQUE DES PRODUITS, C'EST QUOI ?

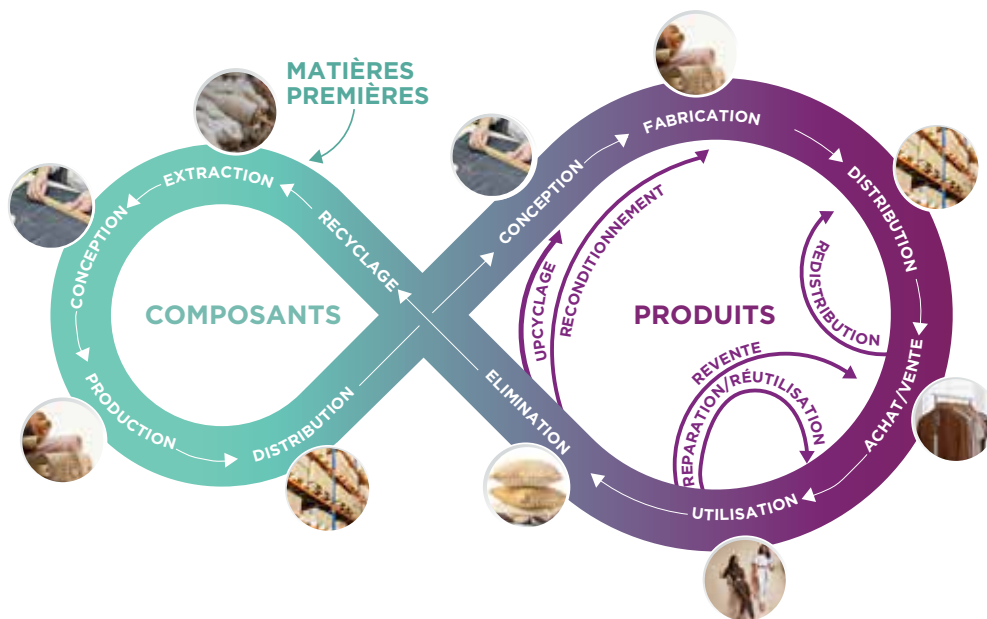
- Il s'agit d'un mécanisme permettant d'enregistrer et de traiter des informations produit par voie électronique pour les rendre accessibles aux producteurs, aux entreprises, aux autorités compétentes et aux consommateurs ;
- Il fournit des données claires, structurées et accessibles sur les caractéristiques et les composants de chaque produit, sur l'origine des matériaux, les méthodes de production ainsi que toute autre information pertinente ;
- L'objectif du DPP est de simplifier l'accès numérique aux informations pertinentes spécifiques par produits portant sur la durabilité, la circularité et la conformité réglementaire ;
- Il permettra également d'inclure des informations sur la traçabilité, le cas échéant ;

Les producteurs et les fabricants sont tenus de fournir certaines informations essentielles, telles que les master data, mais ils doivent également fournir des données additionnelles, telles que les émissions de CO2 et la présence de substances préoccupantes. Les autres acteurs impliqués dans la chaîne d'approvisionnement pourront ajouter d'autres types d'informations, jusqu'à la livraison du produit au consommateur final, et dans une phase ultérieure, les rendre accessible aux acteurs chargés de la réparation ou du recyclage de ces produits qui pourront également mettre à jour les données présentes dans les passeports des produits.

POURQUOI UN PASSEPORT NUMÉRIQUE DES PRODUITS ?

Le DPP, dont la durée de vie pourrait même être plus longue que celle du produit lui-même, vise à simplifier et à optimiser les processus qui interviennent tout au long de la chaîne de valeur, sur toute la durée de vie d'un produit, afin de faciliter le quotidien des producteurs, des vendeurs, des consommateurs, des contrôleurs, des réparateurs et des personnes chargées du démantèlement d'un produit.

COMMENT EST-CE-QUE CELA FONCTIONNE ?



QUELS SONT LES PRODUITS COUVERTS ?

Tous les produits concernés (et leurs composants) commercialisés dans l'espace européen doivent disposer d'un DPP. Autrement dit, les produits fabriqués au sein et en dehors de l'Union européenne sont concernés. La responsabilité incombe à l'opérateur économique, c'est-à-dire à l'entreprise qui met le produit sur le marché européen pour la première fois à partir de la date d'entrée en vigueur du règlement et des actes sectoriels (les « actes délégués »). Par conséquent, les entreprises européennes ne sont pas les seules concernées. Les fournisseurs de toutes les régions du monde qui exportent des produits sur le marché européen le sont également.

Si les secteurs du textile et de la chaussure, de la construction, des véhicules électriques et des batteries industrielles, des jouets et des détergents, ainsi que du fer et de l'acier sont visés par la première partie du règlement, le champ d'application sera étendu à la quasi-totalité des secteurs. Les seules exceptions concernent les médicaments, les produits alimentaires et les aliments pour animaux. Ainsi, en 2030, plus de 14 milliards de produits devraient être dotés d'un DPP.

Ci-dessous, vous trouverez la liste des travaux de mise en œuvre que la Commission européenne doit accomplir, ainsi qu'une liste complète des groupes de produits qu'elle devrait considérer comme prioritaires.

TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE À VENIR

- La Commission adoptera un programme de travail pour l'ESPR. Celui-ci devrait être adopté dans les 9 mois suivant l'entrée en vigueur de l'ESPR (c'est-à-dire, vers le Q1-Q2 2025).

- Les colégislateurs ont pré-identifié un certain nombre de groupes de produits que la Commission considérera comme prioritaires :

fer et acier > aluminium > textile, en particulier les vêtements et les chaussures > meubles, y compris les matelas > pneus > détergents > peintures > lubrifiants > produits chimiques > produits liés à l'énergie > produits TIC et autres produits électroniques



- La réduction de l'impact sur l'environnement, à la fois pendant la production du produit et tout au long de la chaîne d'approvisionnement, dans la mesure où il permet une réutilisation et un recyclage plus efficaces ;
- Une meilleure transparence, en raison de l'amélioration de la traçabilité ;
- La protection contre la contrefaçon et le renforcement de la sécurité des produits ;

À QUI PROFITERA-T-IL ?

- Industrie : nouvelles opportunités, nouveaux modèles, meilleure gestion des données, optimisation des produits, simplification des processus ;
- Régulateurs : meilleure capacité à contrôler le respect de la conformité légale des entreprises et des produits ;
- Consommateurs : informations plus complètes leur permettant de faire des choix plus durables.

- La Commission se réserve le droit d'ajouter ou de supprimer des groupes de produits du programme de travail de l'ESPR, à condition de justifier chaque décision.

QUELS SONT LES AVANTAGES DU PASSEPORT NUMÉRIQUE DES PRODUITS ?

- Une hausse de la productivité, génératrice de nouveaux modèles économiques et de nouvelles opportunités ;
- Une accélération de la transition numérique et la possibilité d'ouvrir la voie à une société plus juste ;
- La possibilité pour les entreprises de s'approvisionner sur le marché européen.





- Après les élections européennes, Les exigences de base en matière de données produit seront définies par l'Union européenne ;
- À partir de 2027, des exigences plus détaillées, spécifiques à certains secteurs, seront dévoilées ;
- D'ici à 2030, le processus législatif sera achevé et le DPP sera applicable dans son intégralité ;



La mise en place du DPP est une entreprise de grande envergure qui va bouleverser toute la structure du commerce international. La proposition de règlement de la Commission européenne souligne l'importance de disposer de standards ouverts permettant l'interopérabilité des passeports entre eux. GS1 a déjà fait un grand pas dans cette direction :

- Les identifiants GS1, tels que le GTIN, sont déjà utilisés par un grand nombre d'entreprises. Nous connaissons déjà les principales parties prenantes qui interviennent au niveau de l'Union européenne et au-delà ;
- GS1 a fait ses preuves depuis plus de 50 ans en matière de standardisation, de soutien à l'industrie et d'aide à la transition numérique ;
- GS1 possède le savoir-faire et dispose des moyens techniques. GS1 connaît l'industrie, les marchés et les circuits de la chaîne de valeur et de la chaîne d'approvisionnement ;
- GS1 a créé un groupe de travail spécifique chargé de la circularité et du DPP, composé d'une équipe multidisciplinaire comprenant des experts GS1, des

QUAND ENTRERA-T-IL EN VIGUEUR ?

Comme les producteurs ont déjà la possibilité de fournir des informations de base sur leurs produits, les entreprises sont déjà invitées à mettre le règlement en application, même s'il n'est pas encore en vigueur. Cette démarche facilitera d'une part la transition lorsque le règlement deviendra obligatoire et, d'autre part, elle procurera aux entreprises un avantage concurrentiel.

COMMENT LE METTRE EN ŒUVRE ?

**Testez-le :
Scannez le code QR pour découvrir comment il fonctionne !**



représentants d'organisations professionnelles et des membres de l'industrie qui travaillent sur le terrain, afin d'analyser la manière la plus efficace d'adapter les standards GS1 à l'économie circulaire ;

- GS1 est un partenaire de confiance pour les fabricants, les propriétaires de marques, les sites de vente en ligne, les détaillants et les consommateurs. Ces derniers comptent sur cette organisation à but non lucratif pour leur fournir des solutions globales qui profitent à l'ensemble du processus commercial ;
- Les identifiants GS1 et les supports de données conformes à l'ISO permettront aux entreprises de communiquer les attributs des données sur les mêmes supports 2D, ce qui évitera la communication de différents supports sur la même (parfois petite) étiquette.

Au-delà des capacités éprouvées dont dispose GS1 pour soutenir l'industrie à bien des égards, il a également été démontré que l'utilisation des standards existants permettra de réduire les coûts, d'accélérer et de simplifier le processus de mise en œuvre. En outre ceux-ci seront déjà connus d'une bonne partie de l'industrie.



Vous avez besoin d'aide ?

GS1 Belgium & Luxembourg peut vous aider dans la mise en œuvre des standards GS1.



GS1 Belgium & Luxembourg

Galerie Ravenstein 4 box 10,
1000 Brussels – Belgium

E support@gs1belu.org

www.gs1belu.org

